

« Retour au Parlement » par Olivier Rozenberg

L'image d'un « retour au Parlement » suggère que la science politique française s'était détournée de l'étude des assemblées parlementaires et de leurs élus. La lecture d'un état de l'art paru en 1981 dans la *Revue Française de Science Politique* vient effectivement rappeler que l'étude des parlements a occupé jusqu'à cette date environ une place significative, sans commune mesure avec les études publiées sporadiquement par la suite¹. L'analyse des parlements a longtemps été le monopole des politologues ou constitutionnalistes « institutionnalistes » qui ont interrogé les rapports entre les pouvoirs législatif et exécutif, les procédures internes des assemblées ou encore l'effet des modes de scrutin. Les travaux de Jean-Luc Parodi témoignent de la pérennité et de l'inventivité de ces approches². En dehors de cette tradition, le parlement français a davantage été étudié à partir des années 1970 en envisageant le positionnement socio-économique³ de ses élus, mais plus rarement leurs opinions et attitudes⁴. Après le renouveau du personnel politique de l'après-guerre, cette sociologie des élites parlementaires a fait le constat d'une altérité sociale croissante des représentants que ni le renouvellement générationnel de 1978, ni l'alternance de 1981 ne sont venus durablement modifier.

Bien que certains travaux aient encore été produits par la suite⁵, le constat s'impose à partir des années 1980 d'un réel désinvestissement de la science politique française vis-à-vis de l'objet parlementaire. La place manque ici pour analyser les

¹. Véronique Aubert, Jean-Luc Parodi, « Analyse bibliographique du parlement de la Cinquième République », *Revue française de science politique*, vol. 31, n° 1, 1981, pp. 227-264.

². Jean-Luc Parodi, *Les rapports entre le législatif et l'exécutif sous la cinquième République, 1958-1962*, Paris, Colin, 1972 (1^{ère} éd. 1962). On pense également à sa thèse, *La V^{ème} République et le système majoritaire*, soutenue en 1973 à Sciences Po Paris, et au numéro de la *Revue française de science politique* qu'il dirigea « Le parlement français sous trois présidents 1958-1980 », vol. 31, n° 1, 1981.

³. Daniel Gaxie, « Les logiques du recrutement politique », *Revue française de science politique*, vol. 30, n° 1, 1980, pp. 5-45.

⁴. Roland Cayrol, Jean-Luc Parodi, Colette Ysmal, *Le député français*, Paris, Armand Colin, 1973 ainsi que l'impressionnante somme de Philip Converse et Roy Pierce, *Political Representation in France*, Cambridge Mass., Belknap Press of Harvard University Press, 1986.

⁵. Du côté des institutionnalistes, des numéros de la revue *Pouvoirs* ont régulièrement traité de l'Assemblée (n° 34, 1985), du Sénat (n° 44, 1988), du Parlement (n° 64, 1993). Indices significatifs du reflux de la science politique, les ouvrages pédagogiques tels que les *Que sais-je ?* sont rédigés par des juristes et/ou des administrateurs des assemblées. Voir aussi : Adolf Kimmel, *L'Assemblée nationale sous la V^{ème} République*, Paris, Presses de la FNSP, 1991. Du côté de la sociologie politique, on citera « L'ordre parlementaire », *Politix*, n° 20, 1992 ; Daniel Gaxie, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 4^{ème} éd., 2003 (1^{ère} éd. 1993).

raisons de ce reflux⁶ qui tiennent à la conjonction de logiques propres à l'objet parlementaire d'une part, et à la science politique d'autre part. La marginalisation supposée de l'Assemblée nationale et du Sénat sous la V^{ème} République encouragea d'autant moins les chercheurs à investir cet objet que ni l'arrivée de la gauche, ni les cohabitations ne modifièrent le rapport de force entre exécutif et législatif. Au niveau disciplinaire, la marginalisation de l'étude du parlement, et plus largement des organisations politiques classiques, exprimait la revendication traditionnelle d'autonomisation de la science politique vis-à-vis du droit public dont elle était issue. Les parlements furent ainsi victimes des « tournants sociologiques » qui scandèrent la discipline depuis Maurice Duverger⁷, l'étude de leurs procédures ou des interactions en leur sein allant jusqu'à alimenter chez les plus critiques le procès d'une forme d'objectivation du « coup force symbolique » de la domination parlementaire⁸.

Plusieurs indices laissent penser que ce long hiver des études parlementaires touche à sa fin. Depuis la fin des années 1990, des travaux scientifiques sont à nouveau parus sur le sujet⁹. Différentes sous-disciplines des sciences politiques ont multiplié les angles d'analyse de l'institution parlementaire : la sociologie politique¹⁰, les politiques publiques¹¹, la théorie politique¹² mais également les études de genre¹³, l'anthropologie politique¹⁴ ou l'approche socio-historique¹⁵. À cet égard, plutôt que

⁶. Olivier Nay, « Le travail politique à l'Assemblée. Note sur un champ de recherche trop longtemps déserté », *Sociologie du travail*, n°45, 2003, pp. 537-554.

⁷. Jean-Baptiste Legrave, « Les attractions de la sociologie », dans Eric Darras, Olivier Philippe (dir.), *La science politique une et multiple*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp.155-179.

⁸. Voir la condamnation du « silence » de la science politique par Pierre Bourdieu, « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n° 36-37, 1981, pp. 3-24, ici p. 3. Notons cependant que la sociologie politique d'inspiration bourdieusienne contribua à revisiter les approches classiques des institutions politiques. Voir notamment : Bernard Lacroix, Jacques Lagroye (dir.), *Le Président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de la FNSP, 1992.

⁹. Olivier Costa, Eric Kerrouche, Paul Margette (dir.), *Vers un renouveau du parlementarisme en Europe ?*, Bruxelles, éd. de l'Université de Bruxelles, 2004.

¹⁰. Guillaume Courty (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard, 2006. Dans une version historique : Delphine Dulong, *Moderniser la politique. Aux origines de la V^{ème} République*, Paris, L'Harmattan, 1997. Voir aussi le numéro spécial dirigé par Didier Demazière, Patrick Le Lidec, « La politique, un objet pour la sociologie du travail », *Sociologie du travail*, vol. 50, n° 2, 2008.

¹¹. Pierre Lascoumes, Pierette Poncela, *Réformer le Code pénal : où est passé l'architecte ?*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998.

¹². Notamment : Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1995 et Pierre Rosanvallon, *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998.

¹³. Catherine Achin, *Le Mystère de la Chambre basse. Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement*, Paris, Dalloz, 2005.

¹⁴. Marc Abélès, *La vie quotidienne au Parlement européen*, Paris, Hachette, 1992 ; *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris, Odile Jacob, 2000.

d'un « retour au parlement » procédant de ce qui constituerait des *legislative studies* à la française, c'est plutôt d'un « détour par le parlement » de la part de plusieurs branches de la science politique dont il conviendrait de parler. À nos yeux, le fait que des approches différentes aient rencontré l'objet parlementaire manifeste la centralité préservée de l'institution au sein des systèmes de gouvernance contemporain. Certes, les assemblées ne peuvent plus prétendre au monopole de la représentation démocratique légitime ; elles n'en constituent pas moins des arènes où la/le politique se donne à voir de façon privilégiée. À un niveau plus hexagonal, la spécificité de la faiblesse du Parlement français tend également à être relativisée à mesure que s'estompe la référence à la IV^{ème} République au profit de la comparaison avec les autres démocraties européennes¹⁶. Enfin, depuis la commission Vedel de 1992 jusqu'à la révision constitutionnelle de juillet 2008 en passant par les lois sur la parité, la question parlementaire s'est à nouveau imposée sur l'agenda politique.

Depuis 2008, l'Association française de science politique a constitué un Groupe de Recherche sur les Parlements et les Parlementaires (le GRPP, héritier du GETUPAR créé en 1975 par Jean-Luc Parodi et Dominique Damamme¹⁷) dont les travaux permettent de cerner certaines caractéristiques du renouveau des études parlementaires : le pluralisme, le prisme empirique et sociologique, et l'entrée locale ou européenne. Le *pluralisme* d'abord puisque les études ici rassemblées relèvent aussi bien d'analyses de politique publique, des systèmes locaux ou des études européennes. Le *prisme empirique et sociologique* se manifeste à travers la réalisation d'enquêtes de terrain au long cours mais également par la focalisation compréhensive sur les acteurs - sur leurs parcours, leurs discours et leurs interactions - plutôt que sur les procédures de délibération et de décision. Le concept de rôle est ainsi mobilisé pour penser la division du travail parlementaire, le concept d'éligibilité ou celui de

¹⁵. Jean Joana, *Pratiques politiques des députés français au XIX^{ème} siècle : du dilettante au spécialiste*, Paris, L'Harmattan, 1999, et dans une optique empruntée à la sociologie pragmatique : Jean-Philippe Heurtin, *L'Espace public parlementaire*, Paris, Presses universitaires de France, 1999.

¹⁶. Eric Kerrouche, « The French Assemblée nationale : The Case of a Weak Legislature ? », *Journal of Legislative Studies*, vol. 12, n° 3-4, 2006, pp. 324-341. Le constat étant cependant loin de faire l'unanimité : Bastien François, *Le régime politique de la V^{ème} République*, Paris, La Découverte, 4^{ème} éd., 2008, ou sur le format de l'essai, du même auteur, *Misère de la V^{ème} République*, Paris, Seuil, 2nd éd., 2007.

¹⁷. Le Groupe de travail sur l'étude des Parlements fut ensuite animé par Didier Mauss et poursuivit ses travaux jusqu'en 1997. Voir le site des archives virtuelles de l'AFSP à l'adresse suivante : <http://www.archives-afsp.org/>

vote personnel interrogeant les interactions élus/électeurs¹⁸. L'entrée locale ou européenne, résulte de la nécessaire prise en compte du poids des logiques territoriales d'une part, et du processus d'intégration communautaire d'autre part¹⁹. Ces deux dynamiques ont non seulement modifié les logiques de l'action publique mais également l'économie de la représentation politique. Elles manifestent la capacité des parlements à changer en dépit de la densité institutionnelle qui les constitue.

On observera pour finir que le renouveau français des études parlementaires s'inscrit dans un certain isolement vis-à-vis des *legislative studies* américaines ou européennes - domaines pourtant profondément renouvelés à partir des années 1980 aux Etats-Unis et 1990 en Europe par le succès du néo-institutionnalisme, dans sa version rationaliste principalement. Parce que certains de leurs axiomes ont pu heurter et parce que leurs méthodes – quantification, statistiques, modélisation et/ou comparaison – sont peu familières, ces approches ont soulevé de profondes réticences auprès des universitaires français²⁰. Sans en appeler à une simple importation conceptuelle, cette situation nous semble profondément regrettable. Parmi d'autres, l'ouvrage de John Huber, *Rationalizing Parliament*²¹, indique que ces types d'approche peuvent aider à mieux comprendre les évolutions des parlements mais aussi des systèmes politiques contemporains (manque de cohésion des groupes parlementaires, affirmation des commissions, comblement du déficit d'information par l'expertise parlementaire...). L'ouverture réflexive de la recherche française aux acquis étrangers constitue ainsi la prochaine étape d'un véritable retour au parlement.

¹⁸. Voir à ce sujet, Olivier Costa, Eric Kerrouche, *Qui sont les députés français ? Enquête sur une élite inconnue*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.

¹⁹. Olivier Costa, Olivier Rozenberg, « Parlementarismes », dans Céline Belot, Paul Magnette et Sabine Saurugger (dir.), *Science politique de l'Union européenne*, Paris, Economica, 2008, pp. 249-283.

²⁰. Les indices d'un certain désenclavement se multiplient cependant dernièrement. Voir la série d'articles de *French Politics* consacrée au cumul des mandats (vol 4, n° 3, 2006) ou Sylvain Brouard, Andrew Appleton, Amy Mazur (dir.), *The French Fifth Republic at Fifty: Beyond Stereotypes*, New York, Palgrave Macmillan, 2009. L'ouverture à des littératures et des terrains étrangers peut aussi emprunter d'autres pistes épistémologiques, voir par exemple le numéro de la *Revue internationale de politique comparée*, « Les parlements dans les régimes autoritaires arabes », vol. 15, n° 2, 2008.

²¹. John Huber, *Rationalizing Parliament, Legislative institutions and party politics in France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.